

COMMUNE

Anderlues, le 28 février 2024

D'ANDERLUES



Place Albert 1er, 21
6150 Anderlues
Province de Hainaut

Personnel communal - Lancement d'une procédure de recrutement pour le poste d'ouvrier qualifié menuisier (h/f/x) au grade D1 en APE au sein du service des travaux avec constitution d'une réserve de recrutement.

Conditions générales et particulières

- Etre âgé(e) de 18 ans au moins.
- Etre belge ou être ressortissant ou non d'un pays de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite irréprochable et répondant aux exigences de la fonction.
- Réussir un examen portant sur les connaissances professionnelles propres à la fonction.
- Remplir les conditions d'accès pour bénéficier de l'aide à la promotion de l'emploi (APE) au moment de l'engagement.
- Etre en possession d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I. ou à l'issue de la 4e année de l'enseignement secondaire (2e degré – CESDD) en rapport avec l'emploi postulé ;
- ou être en possession d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2e degré et en lien avec l'emploi considéré ; .
- ou être en possession d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.

- ou être en possession d'un certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien direct avec l'emploi considéré ;
- Sont considérées comme équivalentes au diplôme ETSI ou CTSI :

1° les formations délivrées par :

- le Forem (certificat de formation professionnelle)
- un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
- un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AWIP)

2° les attestations de capacités acquises, délivrées dans le cadre de la législation relative à l'apprentissage industriel.

- selon la spécialité, être en possession des agrégations prévues pour la promotion;

- pour les agents affectés à la conduite d'un véhicule, être en possession d'un permis de conduire de la catégorie C;

Missions

Dans le respect de la hiérarchie, de la législation, des procédures et des règlements en vigueur, **le menuisier (h/f/x)** placé sous l'autorité d'un brigadier a pour principales missions de:

- Assure des activités logistiques pour poser des portes, châssis et autres éléments en bois ou en aluminium.
- Produire un résultat visible en découpant les éléments et les enduisant avant de les assembler.
- Contrôler les assemblages en prenant notamment des mesures.
- Concevoir des structures en bois ou en aluminium pour répondre aux besoins du terrain.
- S'informer et informer les concernés de l'état d'avancement des travaux.

Activités (liste non exhaustive)

- Concevoir la méthode d'assemblage
- Confectionner des constructions à ossature bois,...

- Confectionner des placards et autres pièces de mobilier..
- Confectionner des plafonds, cloisons, gaines techniques, lambris, parquets...
- Confectionner des portes, châssis, portes-fenêtres, volets, des escaliers.
- Dessiner des avant-projets.
- Mesurer la longueur, la largeur, des portes, des fenêtres, des intervalles, des angles.
- Vérifier l'adéquation de la réalisation finale, la qualité du produit fini.
- Vérifier le fonctionnement des portes, des châssis, des pièces montées.
- Faire un croquis du travail à effectuer.
- Informer et discuter avec le conseiller en prévention SIPP dans le cadre de l'analyse des risques annuelle.
- Lire des plans.
- Prendre connaissance du cahier des charges
- Reconnaître les caractéristiques des matériaux pour pouvoir les distinguer
- Fixer (des objets) les montants et les traverses.
- Monter et placer les matériaux et structures en bois.
- Placer des châssis.
- Placer des faux plafonds.
- Placer des panneaux de gyproc.
- Placer des plinthes
- Placer des portes.
- Placer du parquet.
- Placer du petit mobilier du matériel scolaire : des tableaux, des portemanteaux, des estrades.
- Placer la quincaillerie et les accessoires.
- Placer la serrurerie.
- Porter des charges relativement lourdes.
- Remplacer les cylindres des serrures.
- Remplacer les pièces des châssis, les charnières des portes...
- Clouer visser les éléments pour les assembler.
- Découper les pièces et panneaux (scie, rabot, ciseau à bois...), scier les planches, les panneaux agglomérés
- Effectuer les finitions (râpe, lime, papier de verre)
- Enduire les supports de produits de protection.

- Entretien de la menuiserie des bâtiments.
- Fabrication de charpentes.
- Fabrication d'éléments de menuiseries et mobilier simple.
- Façonner les assemblages.
- Frapper les pièces pour les assembler (marteau, maillet...)
- Poncer la peinture, le vernis.
- Régler la hauteur des pièces afin qu'elles s'emboîtent.
- Régler les charnières des châssis pour qu'ils s'ouvrent et se ferment correctement.
- Régler les machines de menuiserie avant leur utilisation.
- Renforcer les cloisons.
- Réparer la menuiserie des bâtiments.
- Echanger les informations utiles aux autres corps de métier du chantier.
- Informer et discuter avec le conseiller en prévention SIPP dans le cadre de l'analyse des risques annuelle.
- Informer le supérieur hiérarchique de ce qui se déroule sur le terrain.
- Maintenir de l'ordre et de la propreté de l'atelier et de votre poste de travail.
- Collaborer avec tous les membres du service des travaux et de l'administration communale.

Compétences

- **Agir avec intégrité et professionnalisme**
Agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- **Conseiller**
Adapter le contenu de son conseil aux besoins de son interlocuteur. Développer un réseau de relations en s'appuyant sur sa crédibilité.
- **Déontologie**
Faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction.
- **Ethique de la profession**
Respecter la déontologie propre à la fonction et en particulier le respect du secret professionnel.
- **Service public et respect du "citoyen-client"**
Assurer au citoyen un accueil de qualité par la délivrance d'un service efficace et efficient dans le respect de la légalité, de l'intérêt général et de l'égalité entre les citoyens.

Dossier de candidature :

Votre dossier de candidature doit être composé :

- D'une lettre de motivation avec la référence du poste, datée et signée ainsi que d'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 595) ;
- une copie du/de(s) diplôme(s) ;
- une copie du permis de conduire ;
- toutes pièces utiles justifiant d'une expérience en lien avec le poste à pourvoir.

DATE LIMITE : au plus tard pour le 29 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi).

- Soit par courrier recommandé à l'adresse suivante : Place Albert 1er, 21 – 6150 Anderlues en mentionnant impérativement la référence « Recrutement ouvrier qualifié menuisier ».
- Soit par courrier électronique l'adresse : ressources-humaines@anderlues.be

Toute candidature incomplète ou déposée hors-délai, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme irrecevable.

Votre contrat

Régime de travail : Temps plein.

Type : CDD.

Echelle barémique D1 : minimum 29.418,34€/an (brut indexé).

Avantages

Titre-repas d'une valeur faciale de 6,60€ (5,46€ part patronale - 1,14€ part personnelle).

Allocation de fin d'année

Assurance hospitalisation collective

Pension complémentaire 2ème pilier

Régime de vacances public

Epreuves de recrutement :

Réussir et être lauréat des épreuves (éliminatoires) suivantes :

Epreuve pratique consistant en :

- affûtage et entretien des outils (5 points);

- châssis : pendage par briquets, par paumelles, par charnières à billes, assemblages avec batées, rainures, moulures, panneau à plate-bande (15 points) ;
- étude des portes simples, doubles, triples (15 points);
- dessin-plan d'un châssis embrevé, d'un châssis vénitien (pendage à briquets, à paumelles) (15 points) ;
- châssis à recouvrement (ouvrant et basculant) (10 points) ;
- pendage à fiches (5 points);
- portes extérieures : coupes, pose de plinthes, placement (15 points) ;
- technologie : étude des machines, mise au point, affûtage et placement des couteaux d'une dégauchisseuse, affûtage d'une mèche, de fers de toupie (15 points);
- connaissance des quincailleries (charnières, serrures)(5 points)

Est considéré(e) admissible le (la) candidat(e) obtenant 50% au moins des points requis dans chaque matière et 60% au total.

Commission de sélection :

La Commission de sélection sera composée comme suit :

La Directrice générale, Deux responsables du service des travaux, L'Echevin des travaux,
Un responsable du service des travaux d'une commune limitrophe.